

**Monsieur Marc Le Fur**

Vice-Président de l'Assemblée nationale  
Président de la délégation des  
représentants d'intérêts

126 rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

Paris, le 22 juillet 2009

Objet : Suivi de l'audition de TI France

Monsieur le Président,

Nous vous remercions vivement de nous avoir donné la possibilité de vous présenter nos premières recommandations sur l'encadrement des relations entre groupes d'intérêts et parlementaires.

Depuis, le Bureau de l'Assemblée nationale a adopté le 2 juillet des « règles de transparence et d'éthique applicables à l'activité des représentants d'intérêts à l'Assemblée nationale ». Nous tenons à saluer cette avancée qui constitue une première étape utile.

Toutefois, la création d'un registre identifiant les représentants d'intérêts ne suffira pas à éclairer les citoyens sur les modalités des prises de décision des parlementaires, à prévenir des conflits d'intérêts ou de la corruption. **C'est pourquoi TI France est partisan d'une réforme plus globale visant l'ensemble des relations entre lobbyistes et acteurs du Parlement**, qui devrait passer par « *la mise en place de règles de transparence et de responsabilité qui seraient applicables aux représentants des groupes d'intérêt **comme aux parlementaires, à leurs collaborateurs et aux personnels de l'Assemblée nationale*** » ainsi que le précisait Bernard Accoyer lui-même dans un courrier adressé à notre association en mars 2009.

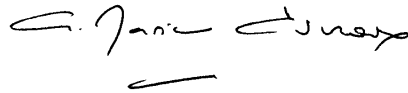
Aussi, nous prenons acte de cette première étape tout en souhaitant **une évaluation du dispositif, dans un an, avec le concours de tiers indépendants et à l'issue d'un processus de consultation publique**. Ce bilan devrait permettre d'évaluer si les règles instaurées permettent de répondre pleinement à l'enjeu démocratique de la réforme.

Comme nous vous l'avons indiqué, nous poursuivons nos travaux sur ce sujet et publierons à l'automne de nouvelles recommandations, en direction du Parlement, puis, plus tard, en direction d'autres décideurs ou lieux publics, enrichies par les échanges actuels entrepris très largement auprès de différents acteurs concernés (parlementaires, assistants parlementaires, fonctionnaires, entreprises, associations de lobbyistes, lobbyistes et presse). L'encadrement du lobbying constitue en effet un axe prioritaire de l'action de TI France que nous continuerons de suivre très attentivement et nous vous renouvelons notre souhait d'échanges avec votre délégation sur ces enjeux.

Restant à votre disposition pour vous apporter tout éclairage ou soutien utiles, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, l'expression de notre vive considération.



Daniel Lebègue  
Président



Anne-Marie Ducroux  
Administratrice  
Rapporteur du dossier lobby